

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 5 mai 2011, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Pierre Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Pierre Jeanneret, président, ouvre la troisième séance de l'année et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Pierre Jeanneret, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

M. Patrick Linder, SOC : "Nous proposons une modification du point 6 de l'ordre du jour. A la place de "rapport **final**" nous proposons "rapport **intermédiaire**" puisqu'il s'agit d'un rapport intitulé : "Rapport suite à la motion PS du 12 mars 2009 – Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel". Le tractanda ne comprend pas de préavis du Conseil municipal. Le point 6 deviendrait donc : "Rapport intermédiaire de la commission économique et touristique concernant la motion "Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel" : décision."

Au vote, la modification est acceptée, telle que proposée, à l'unanimité.

M. Pierre Jeanneret, président, constate qu'il n'y a un qu'un seul scrutateur présent ce soir, il demande à la fraction alliance jurassienne de proposer un membre.

Mme Katia Ermel, AJU : La fraction alliance jurassienne propose M. Jacques Vuitel, AJU.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

M. Jacques Vuitel, AJU, se déplace et rejoint la table du bureau du Conseil de ville, où il officiera comme deuxième scrutateur, pour la séance de ce soir.

Avec la modification votée, l'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2011
3. Communications du président et du maire
4. Votation d'un crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs : décision
5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 142'200.-, figurant au budget des investissements, pour le changement de la brosseuse Bucher City Cat 2000 – décider du mode de financement : décision
6. Rapport intermédiaire de la commission économique et touristique concernant la motion "Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel" : décision
7. Motions et interpellations
8. Réponses aux motions et interpellations
9. Petites questions
10. Réponses aux petites questions
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents: M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardo (SOC).

Sont excusés : M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Nicole Leblois (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC) et Mme Christiane Baur Widmer (SOC).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2011

Le procès-verbal du 24 mars 2011 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du président et du maire

M. Pierre Jeanneret, président : "Je vous informe que le don pour le Japon, octroyé lors de notre dernière séance, a été versé à l'Ambassade du Japon à Berne, accompagné d'une lettre associant le Conseil municipal à notre démarche. J'ai aussi participé à la visite des Rameaux, le 7 avril 2011, à l'occasion de la fin des travaux de rénovation. Mémoire d'Ici et le Cejare disposent maintenant d'un outil performant et parfaitement adapté à ces deux importantes institutions. J'ai également participé à l'inauguration des parcours VTT de Saint-Imier le samedi 30 avril 2011. La réalisation de ces parcours a pris un temps certain, mais ce qui est à relever c'est qu'ils sont parfaitement conformes aux législations en vigueur, qu'elles soient fédérale ou cantonale. Ils sont déjà répertoriés dans la nouvelle carte VTT Jura et Jura bernois qui vient de paraître, et qui peut être obtenue à l'Office du tourisme et ceci gratuitement."

M. Stéphane Boillat, maire, n'a pas de communication à faire.

4. Votation d'un crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 8 septembre 2005, le Conseil de ville a accepté un premier crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef. Nous vous remettons en annexe un extrait du procès-verbal de cette séance. Même si formellement il s'agit d'un crédit, la décision du Conseil de ville ne constitue bien entendu pas une dépense, mais elle permet une recette pour la Municipalité. Il s'agit d'autoriser le Conseil municipal à négocier et conclure des ventes de terrain dans la zone de La Clef,

même si le prix de vente excède la compétence ordinaire du Conseil municipal (CHF 100'000.-). Il est proposé de procéder de la même manière, et pour les mêmes motifs, comme décidé par le Conseil de ville le 8 septembre 2005.

Les ventes de terrains sont négociées et décidées par le Conseil municipal, ce qui assure la discrétion indispensable au bon traitement de ce genre d'affaires ; toutefois, les commissions économique et des finances sont associées à la procédure, ce qui assure, par ce biais, une certaine participation du législatif.

A ce jour, les ventes réalisées ont atteint un total de CHF 668'265.-. Diverses demandes ont été sollicitées. Compte tenu du crédit cadre voté le 8 septembre 2005, le Conseil municipal ne peut plus négocier de ventes de terrain pour un prix total supérieur à CHF 331'735.-. Afin de pouvoir traiter une demande qui porterait sur une parcelle de plus de 3 à 4000 m², ou plusieurs demandes qui porteraient sur des surfaces totales plus importantes, il est proposé d'accorder un nouveau crédit cadre de CHF 1'000'000.-.

Sur préavis unanimes de la commission économique et touristique et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime recommande l'approbation de cet objet.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, AJU : "Ce crédit est particulier. Il ne porte pas bien son nom. Bien qu'il ait tout l'air d'être une dépense, ce n'est effectivement pas le cas. En cas d'acceptation, il permettra d'encaisser les produits de la vente de parcelles de la zone industrielle. Le but de cette démarche est de permettre la discrétion requise et la diligence dans le traitement des dossiers, exigés pour ce genre de transactions. Il nous est demandé, à nous législatif, de transférer une partie de nos compétences au Conseil municipal. Mais il ne s'agit pas de lui donner un blanc-seing. En effet, il pourra négocier et signer les actes lors des ventes, accélérant ainsi les procédures, mais seulement après les préavis des commissions économique et des finances. La fraction alliance jurassienne vous recommande l'approbation de cet objet."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Le parti socialiste a lu attentivement le tractanda 4 et nous sommes d'accord avec la démarche. Comme indiqué au premier paragraphe, il est proposé de procéder de la même manière que celle décidée par le Conseil de ville le 8 octobre 2005. En premier lieu, il me faut signaler que la terminologie choisie pour ce point de l'ordre du jour a suscité quelques discussions. Il est en effet difficile de comprendre, à première vue, le processus demandant de libérer un crédit pour vendre quelque chose. Ainsi, le parti socialiste s'est notamment demandé si l'intitulé de ce point permettait à tous les citoyens qui consultent l'ordre du jour de comprendre l'objet. Rappelons donc qu'il s'agit ici d'autoriser le Conseil municipal à négocier et conclure des ventes qui vont au-delà de ses compétences traditionnelles, dans le but de gagner en réactivité et en confidentialité pour des opérations très importantes pour notre commune. Avec l'acceptation de ce crédit cadre, les ventes pourraient être conclues par le Conseil municipal, pour autant que les commissions économique (vérifications de l'opportunité de la vente, conformité à la stratégie de développement économique) et des finances (contrôle du prix, examen de sa conformité avec les frais engagés) aient rendu une décision favorable préalable à la vente concernée. Il nous semble que selon les articles 16 et 24 du règlement des commissions permanentes, ces commissions ne peuvent donner qu'un préavis et non une décision."

Question 1 : Pouvons-nous donner cette compétence à ces deux commissions sans changer le règlement ?

Question 2 : Si ces deux commissions donnent une décision défavorable, peuvent-elles contrecarrer une décision favorable du Conseil municipal en raison des deux articles 16 et 24 du règlement des commissions permanentes ?

Il va de soi que le parti socialiste est tout à fait favorable à l'objet présenté ce soir, dans le but de laisser le Conseil municipal entamer les négociations nécessaires, mais le parti socialiste souhaiterait également voir ces interrogations clarifiées, au besoin par une modification du règlement d'organisation de la commune, pour éviter toute mauvaise surprise. Le parti socialiste espère que le gain de réactivité rendu possible par ce crédit cadre permette de poursuivre le développement de notre zone industrielle."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais essayer de répondre à vos interrogations. Le schéma est exactement le même que celui adopté en 2005. Nous avons souhaité conserver la compétence de décision des commissions. Si nous avons une commission qui dit : "Oui" et une autre qui dit : "Non", il est bien clair que le Conseil municipal ne pourra pas décider seul de la vente. Il devra soit discuter avec la commission qui n'est pas favorable et trouver une solution, soit venir devant le Conseil de ville, et c'est lui qui tranchera. Le Conseil municipal peut signer les ventes uniquement si les deux décisions sont favorables."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Merci."

M. Roland Amstutz, PLR : "Le parti libéral radical a étudié avec attention ce dossier. Nous sommes favorables à ce crédit cadre de CHF 1'000'000.-, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs. Cette manière de faire nous paraît judicieuse afin de permettre des négociations discrètes avec les acheteurs potentiels."

Au vote, le crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs, est accepté à l'unanimité.

5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 142'200.-, figurant au budget des investissements, pour le changement de la brosseuse Bucher City Cat 2000 – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le chef des travaux publics à l'appui de cette demande. Il s'agit de remplacer un véhicule datant de 1998, exigeant de plus en plus de réparations. La dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement la libération d'un crédit d'engagement de CHF 142'200.-, figurant au budget des investissements, pour le changement de la brosseuse Bucher City Cat 2000, ainsi que son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Vital Carnal, SOC : "De nos jours, dans notre commune, il serait impensable de se passer d'une brosseuse pour le nettoyage des rues. La propreté de notre village est importante pour notre image de centre régional et pour les sentiments de qualité de vie. Notre véhicule actuel a 13 ans et accuse 8'850 heures de travail, une carrière plus que respectable. Il serait peut-être même judicieux de songer à renouveler ce genre de véhicule plus rapidement, car ces dernières années de lourdes et coûteuses réparations ont été nécessaires. Ceci dit, la fraction socialiste accepte le crédit de CHF 142'200.- par autofinancement."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical approuve le crédit d'engagement de CHF 142'000.- pour le renouvellement d'un véhicule de la voirie, qui figurait au budget des investissements."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Il serait malvenu de refuser ce crédit figurant au budget compte tenu de l'ancienneté du véhicule et du nombre d'heures qu'il affiche au compteur, soit 8'850. Ceci représente grosso modo 4 heures et demie d'utilisation quotidienne, en soustrayant les week-ends, la saison hivernale et les jours fériés. La fraction alliance jurassienne approuve par conséquent cette libération de crédit et son mode de financement par autofinancement. Cependant nous profitons de ce point pour nous poser quelques questions. Nous sommes parfois interpellés par le nombre de sorties de cette brosseuse, ainsi que par son parcours. La rue Agassiz par exemple est très souvent balayée, sans qu'on voie de différence notoire entre avant et après le passage de la machine, alors que d'autres rues de la localité, certes plus éloignées du centre, sont oubliées. Ne pourrait-on pas revoir le parcours et les fréquences d'utilisation de la nouvelle brosseuse, en tenant mieux compte de la saleté effective de la chaussée et des trottoirs ? N'y a-t-il pas des économies à faire sur ce plan-là ? Vu de l'extérieur en tout cas, cela nous semble possible et même souhaitable. Cela permettrait de libérer du personnel et d'économiser la nouvelle machine et ses accessoires. D'avance merci de prendre en considération nos remarques visant à améliorer l'efficacité de nos services pour un moindre coût."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 142'200.-, figurant au budget des investissements, pour le changement de la brosseuse Bucher City Cat 2000, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Rapport intermédiaire de la commission économique et touristique concernant la motion "Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel" : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission économique et touristique concernant la motion "Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel" déposée le 12 mars 2009 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "J'aimerais apporter quelques précisions. Comme le rapport le dit, notre commission s'est engagée à suivre l'évolution de ce dossier. Ce rapport a été adopté en date du 28 mars 2011. Depuis, le dossier a quelque peu évolué. L'étude porte actuellement sur la prolongation de la ligne de bus Neuchâtel – Savagnier, pour la prolonger jusqu'à Saint-Imier et ce pour répondre à certains besoins notamment en semaine pour les pendulaires et le week-end à des fins plus touristiques. Différentes solutions sont à l'étude, notamment avec une collaboration, pour l'instant sur les lignes du week-end, avec la Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) et les Transports Régionaux Neuchâtelois (CRT). Les prochaines étapes sont : l'évaluation financière de cette ligne et puis viendra la phase de négociation avec les cantons. Le canton de Berne a émis un moratoire sur l'introduction de nouvelles exploitations, ce qui constituera déjà un handicap. Si les négociations aboutissent, qu'il y a entente entre les deux cantons et que la clef de répartition entre les communes est adoptée, nous pouvons imaginer une entrée en service de cette ligne de bus au changement d'horaire 2012, c'est-à-dire en décembre 2012. Je me tiens notamment informé par l'intermédiaire de M. Francis Daetwyler, SOC, qui représente les deux CRT dans ce groupe de travail, qui a été nommé en fait par le Grand Conseil neuchâtelois. Quant à la remarque de M. Patrick Linder, SOC, faite en début de séance qui a mené au changement de l'intitulé de l'ordre du jour, je tenais juste à préciser

que le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, ce rapport. Et que si cette indication ne figure pas au tractanda c'est qu'il y a eu un oubli. Je vous prie de nous en excuser. Voilà les précisions que je souhaitais vous apporter. La commune de Saint-Imier, au stade actuel, ne peut pas influencer grandement l'avancement de ce dossier. Pour l'instant, nous pouvons uniquement suivre attentivement l'évolution du dossier, et puis nous serons intégrés dans une phase de consultation qui aura lieu une fois les coûts et les horaires définis. Je tiens également à préciser que Francis Daetwyler, SOC, représente les deux CRT. J'espère qu'il saura voir les intérêts de Saint-Imier dans cette affaire. Nous avons également des représentants du Parc régional Chasseral qui interviennent aussi dans ce groupe de travail."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Une toute petite précision. Ne pensez-pas que c'est par plaisir d'allonger une séance où l'ordre du jour n'est pas des plus chargé, mais ce n'est pas le Grand Conseil neuchâtelois, lui-même, qui a décidé de ce groupe de travail mais il a confié le soin de le faire à la CRT du Val-de-Ruz."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Excusez-moi, merci d'avoir corrigé."

M. Patrick Linder, SOC : "Si je comprends bien les explications qui nous sont données, la proposition du Conseil municipal consiste à suivre les recommandations qui sont faites par la commission économique et touristique, à savoir suivre l'évolution du dossier et puis tenir notre autorité informée. C'est la décision que nous devons prendre ce soir."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il s'agit du rapport d'une commission et c'est à vous de décider de l'approuver ou pas. Si vous l'approuvez, vous allez effectivement adopter les conclusions, à savoir les lettres a et b qui sont de suivre l'évolution du dossier, et d'être tenus informés de l'évolution des travaux. Si vous répondez : "Oui", vous acceptez que les choses se passent de cette manière."

M. Fabien Golay, AJU : "Dans le texte de la motion du parti socialiste au Conseil de ville, il est dit que la création de la ligne Saint-Imier – Neuchâtel se justifie essentiellement pour le confort des étudiants de la HE-ARC, avec les termes de ligne directe ou optimisée. Actuellement, un trajet de Saint-Imier à Neuchâtel prend 50 minutes avec les CFF, contre 35 minutes en voiture. Il semble, à nos yeux, difficile d'optimiser cette liaison CFF avec un bus, puisqu'il y aura plusieurs arrêts et donc plus de temps de trajet. Cependant, pour nous cette liaison routière entre Neuchâtel et Saint-Imier est indispensable pour le transport de et vers toutes les localités intermédiaires, par exemple pour un trajet Dombresson – Saint-Imier, qui demande 20 minutes en voiture et prendra 1 heure en transport en commun, ou une liaison avec Le Pâquier qui est tout simplement inexistante. Cette ligne Saint-Imier – Neuchâtel via Le Val-de-Ruz est donc indispensable dans ces cas-là, et il est évident que le flux supplémentaire des étudiants de la HE-ARC entre leurs différents sites pourrait permettre de renforcer l'occupation de cette ligne, mais on ne peut pas parler d'une liaison directe ou optimisée. Merci à M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, pour la réponse à la question qui suivait, qui était la suivante : après 3 ans nous apprenons que le dossier suit son cours, alors, nous pouvons nous interroger sur combien de temps encore il suivra son cours. Bien entendu, la fraction alliance jurassienne remercie la commission économique et touristique pour son rapport et répond favorablement aux 2 propositions faites au paragraphe III."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je ne veux pas vous monopoliser encore une fois. Il est vrai que ce dossier a pris du temps. Il ne faut pas oublier que nous nous trouvons en présence de deux cantons qui n'ont pas forcément les mêmes canaux de décisions, et avec également des problèmes financiers. Nous espérons, tout comme M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, l'a dit de façon claire, arriver à une mise en service en décembre 2012. Aujourd'hui, le 5 mai 2011, nous ne pouvons pas encore vous l'affirmer."

Au vote, le rapport intermédiaire de la commission économique et touristique concernant la motion "Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel" est accepté à l'unanimité.

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous venons d'adopter un rapport intermédiaire. J'aimerais que le parti socialiste précise ses attentes dans l'optique d'un rapport définitif."

M. Patrick Linder, SOC : "Je faisais ce constat simplement parce que nous ne pouvons pas l'appeler : "rapport final", puisqu'on se situe dans une mesure d'attente par rapport à la concrétisation du projet. Nous nous sommes ralliés aux conclusions émises par la commission économique et touristique et notamment au point 3 concernant les propositions. Nous attendons le rapport final une fois que l'affaire aura avancé."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Merci."

7. Motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, président, indique ne pas avoir reçu de motion. Il y a plusieurs d'interpellations. La parole est donnée aux membres.

M. Vincent Brahier, PLR : "Excusez-moi, mais j'ai une motion. Non, pardon, je me suis trompé, il s'agit d'une interpellation."

M. Daniel Müller, PLR : "Interpellation intitulée : "Information à la population". L'information à la population au travers de la Feuille d'avis du district de Courtelary, par le Conseil municipal, est insuffisante et lacunaire. Nous avons constaté que les petites communes du vallon de Saint-Imier donnent des informations de qualité et détaillées. Le Conseil municipal doit mieux informer la population sur les dossiers en cours et sur les décisions prises par l'exécutif. Nous rappelons que la loi cantonale sur l'information du public du 2 novembre 1983 doit être respectée par notre commune."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre prise de position. Nous attendons volontiers des suggestions de votre part. Nous tenons aussi à dire qu'à la différence des communes plus petites, à Saint-Imier, nous avons un Conseil de ville, qui se réunit 6 à 7 fois par année. Si nous communiquons des informations sur des dossiers, avant que le Conseil de ville en ait eu connaissance, nous aurons les reproches inverses, c'est-à-dire d'avoir "grillé" les conseillers de ville. Nous attendons vos propositions et souhaitons également savoir si vous désirez voir publier des informations, sur des dossiers, avant que votre conseil en ait eu connaissance."

M. Daniel Müller, PLR : "Merci. J'ai quelques exemples. Les représentations du Conseil municipal ou encore les dons attribués pourraient être mentionnés."

M. Stéphane Boillat, maire : "Concernant les représentations, nous avons déjà discuté de ce point. S'il faut indiquer les représentations, c'est-à-dire, dire où se trouve tel ou tel conseiller municipal, cela va occuper la moitié d'une page de presse. Jusqu'à présent, cette information n'a pas été jugée nécessaire. Nous allons nous reposer la question et peut-être faire un sondage auprès des partis. A l'époque, nous avons aussi discuté de la question des dons. Il est clair que nous octroyons fréquemment des dons, mais la publication des soutiens appelle aussi d'autres problèmes. On peut revoir nos choix."

M. Daniel Müller, PLR : "Merci pour ces précisions."

M. John Buchs, PLR : "Je cite un exemple qui m'a beaucoup surpris. Alors que je me trouvais, un samedi matin, à 7 h 15, sur la Place du Marché, deux personnes sont arrivées avec une échelle sur le dos. Je ne suis pas spécialiste, mais il m'a semblé que c'était pour installer, sur chacun des poteaux, des caméras qui fonctionnent comme "appareils à compter". La même installation a été faite sur la Place du 16 Mars. J'ai dit : "bonjour" à un de ces messieurs. J'ai demandé ce qu'il faisait. Il m'a répondu qu'il posait des appareils pour compter les voitures du Tour de Romandie. J'ai dit : "mais le Tour de Romandie ne passe pas ici". Est-ce que le Conseil municipal est au courant de la pose de ces appareils qui ressemblent à des caméras ? Ce type d'information doit être communiquée à la population avant les installations."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je peux vous répondre que nous sommes ici dans une situation qui touche à la route cantonale. Il s'agissait de filmer le trafic afin de déterminer les problèmes qui pourraient se poser. J'ai été informé, à l'occasion d'une séance du groupe de coordination de la route cantonale, qui a eu lieu en février sauf erreur, qu'il y aurait ce type de mesures. Vous avez raison, nous aurions dû informer et donner ces indications à la population. Il faut toutefois être conscient qu'entre le moment où l'on nous dit qu'il y aura des caméras et le moment où les caméras arrivent, la Municipalité n'est pas forcément avertie."

M. John Buchs, PLR : "Il faut tout de même dire que c'est "bizarre" que l'installation se fasse, un samedi, à l'aube, et que les appareils soient posés sans communication à la population et sans informer la commune officiellement, puisque les luminaires, sur lesquels sont fixés les caméras, sont communaux."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation au nom de la fraction radical. Nous avons reçu lors de la séance de notre conseil du 21 octobre 2010 le rapport final de la commission temporaire "Police 2011". Cependant, ce dernier n'a pas été discuté par notre conseil. En effet, l'ordre du jour de la séance précitée était rédigé ainsi : "Conclusion d'un contrat de prestations avec la police cantonale : décision". Le parti libéral radical demande que le rapport intégral soit soumis à notre conseil lors de notre séance de juin 2011. Nous souhaitons être informés et pouvoir donner notre avis sur les questions relatives à la sécurité des personnes et de la propriété dans notre cité. Nous aimerions également savoir si le règlement de la police du 6 janvier 1992 est toujours en vigueur ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Le dossier "Police 2011" nous occupe passablement depuis le début de l'année. Des mesures ont été prises, la collaboration avec la police cantonale se met en place. La commission de l'organisation du territoire et de la sécurité va se réunir tout prochainement pour définir et se prononcer sur les actions à prendre. Nous proposons donc de reprendre le rapport "Police 2011" et de vous présenter, au cours de la même séance, les mesures envisagées par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité et par le Conseil municipal. Nous essayerons, idéalement, de mettre ce point à l'ordre du jour de la séance du mois de juin, mais il risque d'être prêt plutôt pour la séance de septembre."

M. John Buchs, PLR : "Je vous remercie, nous sommes satisfaits. Si le rapport est présenté en septembre, nous souhaitons que le Conseil municipal prenne toutes les mesures pour assurer la sécurité de la population."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je peux vous rassurer en vous indiquant que si nous présentons le dossier en septembre, cela ne veut pas dire que plus rien ne va se passer d'ici là. Nous allons continuer de prendre, comme cela se fait déjà, des mesures et collaborer avec la police cantonale et ce aussi pour adapter les interventions."

M. John Buchs, PLR : "Merci."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : "Localisation du domaine "commerce" du ceff à Tramelan. Je ne vous cache pas que je suis irrité. La décision de localisation du domaine "commerce" ceff à Tramelan par le directeur de l'instruction publique, M. Bernhard Pulver devrait être rendue publique demain. Il ne faut pas s'attendre à une surprise de dernière minute. Tramelan sera le siège du ceff commerce et l'Ecole de commerce de Saint-Imier sera fermée et transférée à Tramelan. L'objet de mon interpellation porte sur l'éventuelle ouverture d'une filière infirmière ES au ceff santé-social à Saint-Imier. En effet, dans le rapport concernant la localisation du domaine "commerce" du ceff de décembre 2010, les auteurs écrivent à la page 9 du rapport "que l'ouverture éventuelle d'une filière infirmière ES est envisagée". On va même plus loin, en citant que les locaux de la rue Agassiz 12, occupés actuellement par l'Ecole de commerce, donneraient une marge de manœuvre pour assurer ce développement. L'organisation du monde du travail du domaine de la santé du Jura bernois, ainsi que le Conseil du Jura bernois soutiennent vigoureusement l'ouverture de cette filière, car elle répond à un besoin. Jusqu'à ce jour rien de concret n'a été fait dans ce sens. On tergiverse, on hésite. La direction générale du ceff étudie la possibilité de créer un groupe de travail. Or, aujourd'hui j'apprends, preuves à l'appui, que la résistance s'organise officiellement contre l'ouverture de cette filière dans l'espace régional, car cette filière constituerait une menace pour la filière santé de la HE-ARC. C'est une absurdité et une méconnaissance totale du système de formation professionnelle, car les filières ES sont ouvertes en priorité aux porteurs d'un CFC, au cas particulier d'ASSC, alors que le passeport d'entrée dans une HES santé est la maturité professionnelle orientation santé-social. Je demande au Conseil municipal de réagir avec vigueur et d'exiger de la direction générale du ceff des explications sur l'état d'avancement du projet et de la stratégie qui sera mise en place pour contrer les opposants institutionnels."

M. Stéphane Boillat, maire : "La filière ES a le soutien de la Municipalité de Saint-Imier. Le Conseil du Jura bernois soutient également ce projet. Le ceff a indiqué, selon les documents du Conseil du Jura bernois, qu'il avait les budgets pour ouvrir une telle filière et puis l'ORTRA Berne-francophone l'a soutenue. Techniquement, la décision appartient au directeur de l'instruction publique. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour que cette décision intervienne de manière favorable."

M. John Buchs, PLR : "Je vous remercie."

M. Jean Luc Berberat : "Interpellation. Notre interpellation porte sur les conséquences financières pour Saint-Imier de la nouvelle loi sur la péréquation financière (LPFC 2012). La Constitution bernoise exige que les différences entre les diverses communes soient réduites au moyen d'un système de péréquation financière et de compensation des charges. L'article 113, alinéa 3 de la Constitution du canton de Berne spécifie en effet que "la péréquation financière atténue les inégalités résultant des différences de capacité contributive entre les communes municipales et tend à équilibrer la charge fiscale." L'objectif primordial du nouveau régime de péréquation financière et de compensation des charges consiste à offrir aux communes financièrement faibles et aux communes structurellement défavorisées des moyens équitables pour leur permettre de renforcer leur autonomie. Pour atteindre ce but, la loi instaure une péréquation financière étendue et modifiée sous la forme d'une pure péréquation de la capacité contributive. Notre conseil a déjà été mis en garde à plusieurs reprises, notamment par le maire, contre les retombées négatives de cette loi pour les finances communales. Cette loi qui entrera en vigueur en 2012, va préjudicier en premier lieu les communes importantes du Jura méridional, comme Moutier, Tramelan et Saint-Imier. Selon nos sources, notre commune devra ainsi verser à titre de compensation 60 francs par habitant pour financer les infrastructures de Thoune, Berne et Bienne qui, comme chacun le sait, vivent dans le plus grand dénuement et ont un urgent besoin de cette manne supplémentaire. 60 francs par habitant, cela représente près de 3 millions pour les 10 prochaines années. Nous interpellons le Conseil municipal pour connaître toutes les retombées de cette LPFC pour notre commune. Les chiffres que je viens d'annoncer

correspondent-ils à la réalité ? Quelles seront les effets de cette loi pour les écoles communales, les garderies et l'aide sociale ? Devrons-nous, comme le suggère implicitement l'Association des communes bernoises, procéder à une hausse de la quotité d'impôt d'un demi-point lors de l'établissement du budget 2012 ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais essayer de répondre à cette interpellation sachant que je ne pourrai pas répondre à tous les éléments. De manière générale, la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges a été modifiée et adoptée, dans sa nouvelle version, en mars 2011 par le Grand Conseil. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Elle se caractérise, en particulier, par des mécanismes financiers qui touchent à la répartition des charges, par une augmentation des versements en faveur des villes et des communes rurales, et par des "incitations en vue d'accomplissement plus rentable des tâches" dans le domaine scolaire et dans le cadre de l'aide sociale. De manière générale, on s'attend à ce que pour Saint-Imier, la nouvelle loi entraîne des charges supplémentaires annuelles de l'ordre d'un demi-dixième de quotité par année. A l'inverse, la ville de Bienna bénéficiera d'un allègement de l'ordre de 0,6 dixième, et Muri, commune la plus riche du canton, de 0,1 dixième. C'est dans le cadre des mesures en faveur des villes, qui sont Bienna, Thoune et Berne, que notre commune se verra mettre à charge CHF 60.- par habitant et par année. Les mesures visant à "l'accomplissement plus rentable des tâches dans le domaine scolaire" répondent au schéma suivant, brièvement résumé. Les responsabilités des communes dans le pilotage financier des écoles sont accrues. La manière de calculer les contributions des communes au traitement du corps enseignant de ses écoles est revue. En particulier, pour une part non négligeable, la contribution est calculée en francs par élève. Les incidences, à nombre d'élèves constant évidemment, de l'ouverture ou de la fermeture d'une classe sont décuplées. Selon ce que l'on comprend de la documentation remise en avril, si l'école décide de diviser une classe en deux pour une leçon par semaine (demi-classe), le coût supplémentaire de CHF 5'000.- par an sera pour moitié à charge de la commune. Une classe divisée en deux pour l'enseignement "coûtera" CHF 2'500.- à la commune pour chaque leçon concernée, du fait que le nombre total d'élèves donnant lieu à la contribution demeure inchangé. En outre, si pour un certain nombre d'élèves (par exemple 46) on hésite à ouvrir 2 ou 3 classes, désormais l'ouverture d'une troisième classe coûtera CHF 85'000.- à la commune. A l'inverse, si l'on regroupe trois classes en deux, la commune percevra un "bonus" de CHF 85'000.-. Tels sont les mécanismes essentiels du système instauré. Il entrera en vigueur dès la rentrée scolaire d'août 2012. Cela veut dire que les relations entre les écoles et les finances seront bien plus étroites qu'actuellement. Dans le domaine social, les communes devront prendre à leur charge 20 % des coûts de l'accueil extrafamilial, une allocation socio-démographique compensant certains effets. En conséquence, dans le domaine de l'accueil familial, il faudra également négocier des participations des communes de domicile des enfants fréquentant les crèches à Saint-Imier. De plus, un système de bonus-malus sera introduit dans le cadre de l'aide sociale versée, et le principe d'inspecteurs de l'aide sociale est instauré. Le principe du bonus-malus ne pourra excéder CHF 20.- par habitant, et il déploiera ses effets dès 2014. La LPFC aura des effets très importants sur la vie de la commune, et pas uniquement sur le seul plan financier. Elle exigera un très grand travail d'analyse, de discussion et de mise en œuvre, si l'on veut bien comprendre les effets et faire des choix assurés."

M. Jean Luc Berberat : "Je remercie M. le maire pour les excellentes nouvelles qu'il vient d'annoncer. Je crois que tout le monde est content de ces réponses, annoncées une fois de plus ici, sans que l'on puisse réagir efficacement."

M. Vincent Brahier, PLR : "Interpellation intitulée : "Toilettes publiques dans l'espace de la gare CFF". Le problème est connu de tous, nous n'y reviendrons donc pas. Lors d'une précédente séance, notre Conseil a été informé qu'une solution pourrait être trouvée avec l'extension éventuelle de l'Office du tourisme. Y a-t-il du nouveau ? Si oui, quelle sera la participation financière de la commune et les frais éventuels induits par le projet lors de sa mise en exploitation ? Les CFF avaient également promis la réalisation d'une place de

déchargement pour l'accès au quai 3 à la rue de Châtillon. Où en est le projet ?"

M. Christian Schluemp, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "En effet, le projet d'agrandissement de l'Office du tourisme a franchi une étape, à savoir les premiers plans ont été présentés au Conseil municipal et pourront être traités en commissions des bâtiments et des installations sportives, ainsi que des finances. Figure dans les devis un développement éventuel des WC. Toutes ces pistes et réflexions devront être approfondies afin de vous communiquer, de manière précise, l'état de la situation. Le projet développé par les CFF est en cours de réalisation. Les travaux, malheureusement adjugés à une entreprise régionale et non locale, ont débuté il y a 15 jours. L'amélioration de l'accès par la rampe Sud, ainsi que les places de déchargement, sont en cours de réalisation."

M. Vincent Brahier, PLR : "Merci pour ces informations."

M. Thierry Spring, PLR : "Interpellation. J'interviens sur un domaine qui m'a occupé pendant un certain nombre d'années lorsque j'étais conseiller municipal. Il s'agit du Programme d'occupation du Vallon de Saint-Imier et environs. Dans le cadre de la réorganisation des programmes d'occupation et d'insertion pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale (POIAS), la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) souhaite regrouper les entités existantes. Cette mesure a pour objectif d'optimiser les services. Il faut rappeler que le programme d'occupation du Vallon de Saint-Imier regroupe les communes de Corgémont, Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Ferrière, La Heutte, Orvin, Péry, Renan, Sonceboz, Sonvilier, Tramelan, Vauffelin, Villeret, Romont et Saint-Imier. La SAP propose de donner mandat à Regenove pour mettre sur pied les programmes d'occupation 2012. Le parti libéral radical est pour le moins sceptique à l'égard d'une démarche qui se veut centralisatrice. Nous restons convaincus que la proximité reste la meilleure solution pour la réinsertion. Aussi, nous demandons au Conseil municipal d'intervenir en faveur d'une solution régionale, en confiant le mandat à une commune, plutôt qu'à Regenove."

M. Michel Jeanneret, chef du département des POIAS : "Etant le successeur de M. Thierry Spring, PLR, à la tête des POIAS, je peux vous dire que c'est une affaire qui nous occupe considérablement ces derniers temps, depuis que nous avons eu vent de la décision, encore provisoire, de M. Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat, quand à l'attribution du mandat, à Regenove, pour l'ensemble du Jura bernois. Il y a eu toute une série de rencontres entre le SSEVT (qui regroupe les programmes d'occupation, de la Vallée de Tavannes), Moutier, le Vallon de Saint-Imier et Regenove. L'ensemble des communes sièges, concernées, ont écrit à M. Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat, pour signaler leur inquiétude et lui demander si une autre solution était envisageable. Nous avons obtenu de M. Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat, un rendez-vous mardi après-midi prochain à Berne, auquel participeront également M. le Préfet, ainsi que des représentants des Conseils municipaux et des POIAS. L'objectif de cette rencontre sera de faire comprendre à M. Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat, que si la solution "Regenove" semble la meilleure sur le plan financier, puisque le vœu du canton est de signer des contrats de prestations avec une seule entité pour l'ensemble du Jura bernois, elle l'est beaucoup moins sur le fait que l'institution Regenove abandonnera aussi bien les PIP que les IP. Je ne sais pas si vous savez de quoi il s'agit. Il y a trois catégories dans les POIAS. Il y a les IS qui sont les insertions sociales, les PIP qui sont les préparations à l'insertion professionnelle, et les IP qui sont les insertions professionnelles. En passant des IS au IP, on a de plus en plus de possibilités de trouver du travail."

M. Thierry Spring, PLR : "Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département des POIAS, pour cette réponse. Nous devons être conscients de ce que vient de dire le conseiller municipal et également du fait que les communes ne seront plus représentées. Je pense qu'il faut faire quelque chose et donner un peu de force aux communes et ne pas toujours

tout centraliser dans de grandes bastringues."

M. Sébastien Tschan, SOC : "Interpellation intitulée : "Sécurité routière à Champ de la Pierre". Préoccupés par la sécurité de ce petit quartier résidentiel, les habitants de la rue Champ de la Pierre ont, nous en avons été informés, déposé une pétition demandant de prendre des mesures pour assurer la sécurité sur la route. Cette pétition est restée sans effets. Avec le retour des beaux jours, la vingtaine d'enfants résidant dans le quartier profitent de sa douceur de vivre et jouent dehors. La situation devient dangereuse. Elle est aggravée par les chantiers de construction et les camions passant dans cette rue. Le parti socialiste demande au Conseil municipal d'installer rapidement des gendarmes couchés, à titre de mesure urgente, dans ce quartier, de manière à éviter que ne survienne un regrettable accident."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je prends bonne note de votre requête. Je vais traiter cette objet en commission de l'organisation du territoire et de la sécurité et nous allons prendre les dispositions nécessaires."

M. Sébastien Tschan, SOC : "Merci."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Interpellation intitulée : "Miroir d'aide au trafic". Le parti libéral radical demande qu'un miroir d'aide au trafic soit réinstallé à la jonction des rues Agassiz et de la Chapelle. En effet, ce dernier aide les automobilistes à réagir correctement en fonction du trafic. Il est également d'une grande utilité pour apprécier la situation avec les enfants et les piétons en général. Il n'est effectivement pas rare de voir des enfants en provenance de l'Ecole primaire, de l'Ecole de musique ou des Halles de gymnastique marchant sur la route. Ce miroir est une sécurité supplémentaire pour les piétons."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "La présence de ce miroir avait déjà été discutée, il y a 4 ans, si j'ai bonne mémoire. A l'époque j'avais répondu par la négative argumentant que le retrait de ce miroir rentrait dans la philosophie et la conception d'une zone 30 km/h. Actuellement, les sensibilités ont changé. Le trafic sur la rue Agassiz a aussi changé. Il y a un élément que mon collègue M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, m'a rappelé tout à l'heure, élément que j'ai également remarqué. C'est qu'il y a des conducteurs qui roulent très vite et notamment les chauffeurs "PTT", que ce soit à "Champ de la Pierre" ou "Agassiz". Je pense que parmi les plus grands chauffards, il y a les chauffeurs "PTT". Nous allons reprendre ce sujet en commission de l'organisation du territoire et de la sécurité. Cet objet entre typiquement dans la liste des sujets qui vont être traités dans l'étude du plan communal des mobilités."

8. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponse aux motions et interpellations.

9. Petites questions

M. Johan Wermeille, SOC : "Concernant l'information aux citoyens, voici une proposition. Dans la continuité de notre petite question du dernier Conseil de ville qui concernait le renouvellement des différents panneaux aux entrées de notre village, nous désirerions savoir si ce projet comporte aussi l'idée d'ajout de panneaux d'informations à affichage électronique à l'intérieur de notre village. Il nous semble très intéressant de pouvoir offrir aux touristes et aux imériens se trouvant par exemple à la gare, ou sur les deux places principales de

Saint-Imier des informations régulièrement renouvelées sur les différentes manifestations locales ou encore des informations administratives importantes."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je vais vous expliquer ce qui est envisagé par la commission économique et touristique. Il existe aux entrées de la localité différents types de panneaux, notamment les panneaux touristiques qui sont des panneaux statiques de couleur brune. Nous avons plongé sur un projet de remplacement de ces panneaux qui sont désuets et dont la couleur a disparu. En respectant la directive du canton de Berne, qui est relativement stricte et contraignante, nous avons tout de même réussi à trouver un projet de panneaux touristiques qui permettra de les alterner avec des indications pour les activités estivales et hivernales. Concernant les panneaux électroniques ou digitaux. La ville du Locle a mis en place ce système. Il s'agit d'un affichage lumineux, monochrome, avec une information possible à la fois. L'automobiliste ne peut voir qu'une information, c'est-à-dire au moment où il passe devant le panneau. Ces panneaux nécessitent une autorisation spéciale, mais cela est tout à fait possible. Un panneau tel que celui de la ville du Locle coûte CHF 15'000.-, sans la structure, sans l'alimentation électrique, et sans la plaque en aluminium figurant autour, qui a été installée par la commune du Locle. Je ne connais pas le coût définitif. La commission économique et touristique va traiter ce dossier lundi prochain. Le coût des 8 panneaux, c'est-à-dire 4 été, 4 hiver, se monte entre CHF 10'000.- et CHF 20'000.-, tout dépend le fournisseur que la commission économique et touristique préavisera. Les panneaux indiqueront les différentes attractivités touristiques de la région. Quant aux panneaux de promotion économique qui sont les panneaux gris : ils sont dans un état qui n'est pas très agréable; il faut savoir que derrière les panneaux, il y a une structure en bois qui a commencé de moisir. Certains panneaux se sont décrochés et certains tagueurs se sont "lâchés". Ces panneaux vont être remis en état, et si la votation du 15 mai 2011 est acceptée par rapport aux travaux de la route cantonale, ils vont servir, dans un premier temps, de base d'informations à la population pour relayer l'avancement des étapes du chantier programmés sur 4 ans. Nous reviendrons à une affection "promotion économique" après ces 4 ans. Le panneau de la zone industrielle La Clef sera également renouvelé. Pour l'affichage d'informations municipales à la gare et sur les deux places, nous allons y réfléchir. Sachez tout de même que cela va demander des ressources supplémentaires communales pour gérer, animer, passer l'information sur ces médias. Voilà, ce que je peux vous répondre aujourd'hui."

M. Johan Wermeille, SOC : "Merci."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Le ceff commerce actuellement sur deux sites risque d'être regroupé à Tramelan. Ainsi l'Ecole de commerce de Saint-Imier, plus que centenaire, quitterait le bâtiment, rue Agassiz 12, pour s'installer de l'autre côté du Mont-Crosin. Nous savons également que le ceff santé-social abandonnera l'ancien asile, route de Sonvilier 3. Compte tenu de ces probables déménagements, nous aurions aimé savoir s'il existe déjà des projets concernant l'avenir des bâtiments qui abritent actuellement le ceff commerce qui appartient au canton et le ceff santé-social, propriété de la commune ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "A ce jour, il n'y a pas de projet puisque les décisions ne sont pas intervenues. Il faudra aborder ces deux problèmes. L'ancien asile est un immeuble qui appartient à la commune et nous aurons à nous poser la question de son sort. Comment l'affecter ? Faut-il songer à le vendre ? Quant à "Agassiz 12", c'est une propriété du canton. Un bâtiment historique et classé. Il lui appartiendra de lui trouver une affectation et nous nous assurerons que ce soit bien le cas."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Merci."

Mme Mélanie Erard, AJU : "A la Chaux-de-Fonds, depuis quelques semaines, une action intitulée : "les balayeurs du week-end" a été lancée. L'idée est simple : engager des étudiants qui se chargent de nettoyer les lieux publics fréquentés de la cité (principalement

les hauts lieux de la vie nocturne). L'action permet non seulement de sensibiliser la jeunesse aux soucis écologiques causés par des comportements indécents mais apporte aussi un début de solution au problème des déchets. En effet, avec cette action, on évite aux nombreuses personnes qui fréquentent par exemple, l'Esplanade des collèges, et différents lieux publics, de se trouver nez à nez le lundi matin avec des débris de verre et autres saletés. Qui plus est, les nettoyages se déroulant les samedis et dimanches matin, ce job permet aux étudiants de concilier études et travail rémunéré. Au cours des derniers Conseil de ville, plusieurs plaintes ont été entendues concernant les détritrus qui jonchent nos trottoirs et nos rues. L'idée n'est évidemment pas la panacée mais nous pensons qu'elle peut participer à l'amélioration de la propreté dans nos rues. En conséquence et moyennant une adaptation à nos besoins, la fraction alliance jurassienne demande s'il est possible de mettre en place un tel service en terres imériennes et si tel est le cas, de réfléchir à sa mise en route."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vous remercie pour votre intervention. La commission de l'équipement se saisira de cet important problème et une réponse vous sera donnée ultérieurement."

Mme Mélanie Erard, AJU, remercie le conseiller municipal.

Mme Katia Ermel, AJU : "Nous nous sommes aperçus qu'il y a encore, dans notre localité, notamment à la rue du Soleil, des lignes électriques aériennes. Nous aimerions savoir s'il est prévu de les enterrer et si oui quand est-ce que cela est prévu ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "N'ayant pas reçu cette question préalablement, je n'ai pas de réponse précise à vous donner. Je peux vous dire que nous avons enterré ces dernières années, dès le moment où il y a une réfection de routes, les lignes électriques. Par exemple, des travaux de ce type ont eu lieu sur la route qui descend aux Longines. Je ne sais pas si vous vous souvenez, cela ressemblait à la Moldavie, c'est un peu mieux maintenant. Nous avons fait de même sur la route cantonale (Ecole d'ingénieurs, route de Sonvilier, ceff santé-social). Nous allons faire des travaux à la rue du Soleil, rue des Cibles, ainsi que sur la route de Mont-Soleil menant à la bifurcation de l'hôpital. Les travaux permettront de régler également la question des lignes électriques. Je vais vous donner plus de détails ultérieurement."

Mme Katia Ermel, AJU : "Merci pour la réponse."

10. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

11. Divers et imprévu

M. John Buchs, PLR : "C'est au nom du parti libéral radical, unanime, et j'espère bien que ce soit la dernière fois, que nous devons faire une telle déclaration. Le 15 mai 2011, le Corps électoral de Saint-Imier est appelé à se prononcer pour un crédit d'engagement de CHF 1'230'000.-, pour la 4^{ème} étape de la réfection de la route cantonale. C'est avec étonnement que le parti libéral radical a appris que le Conseil municipal a déjà adjugé les travaux. Les entreprises soumissionnaires ont été informées. Un mandat a été attribué à une entreprise pour la communication. Nous regrettons une telle démarche, qui n'est absolument pas respectueuse du pouvoir du Corps électoral, et de la démocratie et qui trouve son

origine dans l'Antiquité en Grèce, soit un régime dans lequel les citoyens disposent du pouvoir. Nous espérons qu'une telle démarche ne se reproduira plus."

M. Stéphane Boillat, maire : "Permettez-moi de dire quelques mots sur cet objet. Tout d'abord, il n'y a pas des adjudications, Point. Il y a une adjudication sous réserve. C'est-à-dire, très clairement, que si le Corps électoral devait, le 15 mai 2011, dire : "Non" au crédit, il n'y aura pas de travaux. Il n'y aura pas de chantier. Les contrats et adjudications ont été libellés avec cette réserve. Nous avons indiqué dans le tractanda, qui était adressé à votre conseil à l'appui de la demande de crédit, le 24 mars 2011, que nous mènerions la procédure de manière à ce qu'elle permette de débiter les travaux dès la décision. Pourquoi avons-nous procédé de cette manière ? L'ampleur de la tâche exige de démarrer les travaux absolument et impérativement au mois de mai si nous voulons avoir la chance de terminer avant l'arrivée de l'hiver. C'est déjà extrêmement limite et extrêmement difficile au point que si nous les repoussions peut-être que le canton se posera la question de savoir s'il est possible de débiter ou non les travaux cette année et s'il ne vaut pas mieux les reporter. Pour arriver à commencer les travaux en mai, compte tenu du fait qu'une adjudication c'est une procédure, qu'elle contient et prévoit des délais de recours, c'est de mener la procédure d'adjudication avant la décision populaire, ce qui suppose nécessairement une décision d'adjudication avant la décision populaire pour que les voies de recours sur l'objet du contrat d'adjudication puissent commencer à courir et si nécessaire s'exercer jusqu'au moment où le Corps électoral prendra sa décision. Dans le cas présent, si nous voulons assurer le début des travaux après la votation, et donc l'exécution en 2012, il était impératif, pour nous, de procéder de la sorte : faire cette procédure avec les préavis des commissions, la décision du Conseil municipal, mais l'assortir de la réserve, évidemment, d'une décision favorable du Corps électoral. C'est pour cela qu'il a été procédé de la sorte. Ce n'est pas une habitude. Si nous pouvons l'éviter nous le ferons. Ce qui a prévalu, dans le cadre de ce calendrier extrêmement difficile, c'est le fait que l'on ne souhaitait pas sauter d'année et courir le risque qu'on reproche au Conseil municipal de ne pas bien mener les procédures et que les travaux ne se réalisent pas, à Saint-Imier, en 2011. Nous aurions eu alors, je pense, des reproches tout à fait mérités."

M. John Buchs, PLR : "Je ne veux pas allonger le débat. Je remercie M. le maire pour sa prise de position. Nous ne partageons pas toutes les conclusions, mais nous avons pris bonne note qu'il s'agit d'une procédure exceptionnelle. Nous espérons que dorénavant les planifications seront faites de telle façon qu'on suive le principe de la démocratie directe."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 41.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :